



LES HAIES BRISE-VENTS

Le territoire du Pays du Calaisis est un espace largement balayé par les vents et notamment par les entrées maritimes. Depuis toujours, les Hommes se sont protégés du vent par des plantations adaptées et judicieuses en favorisant :

- d'une part une structuration homogène de la végétation : passage en douceur d'un milieu ras de pelouses à un milieu arboré, en passant progressivement par des secteurs de prairies et zones arbustives
- et d'autre part, en favorisant des espèces ayant un port hivernal dense de branchages (Aulnes glutineux – *Alnus glutinosa*) voire marcescentes (Charmes communs – *Carpinus betulus* - Hêtres communs - *Fagus sylvatica* -, ...). Le Peuplier noir (*Populus nigra*) n'a pas été retrouvé (hormis sous sa forme fastigiée, en forme de losange) sur le territoire, probablement remplacé par le Peuplier du Canada (*Populus xcanadensis*). Son retour dans les plantations serait cependant une action bénéfique pour les paysages et la biodiversité !

Un exemple adapté de haie brise-vents

L'exemple ci-dessous est adapté à un amoindrissement des effets des vents dominants. Plus l'espace structurel de végétation sera large (et la strate arborée élevée) et plus les résultats recherchés seront efficaces.

